



Accident Vie Privée à mon domicile

Par **Limonette**, le **05/07/2014** à **01:19**

Bonjour,

Juste une question afin de savoir si je dois consulter un avocat de ma ville..

Suite à une chute à mon domicile fin 2011, je viens de passer une expertise médicale. Je m'y suis rendue seule car mon assurance, "vie privée et famille" m'a répondu que je devais payer moi même le médecin accompagnateur. Le médecin expert m'a demandé tout mon historique médical et chirurgical, je lui ai fourni. Il a vu que j'avais de nombreux antécédents au niveau genou droit et il s'est avéré suite à l'examen médical que mon genou droit était porteur d'une prothèse totale depuis 2009 et qui ne se verrouillait pas ce qui aurait pu provoquer ma chute en 2011. Il m'a conseillé de ne pas me faire opérer mais mon chirurgien, mon généraliste et ma kinésithérapeute n'en conviennent pas me poussant à me faire opérer car je ne peux presque plus marcher, de plus voilà 18 mois, la Cotorep m'a refusé la carte de stationnement sans m'avoir auscultée alors que je la possédais de 02/2008 à 02/2013. Je vais me faire opérer en septembre 2014 si je peux tenir encore un peu, je marche à peine 200m voire moins, dois je demander une contre expertise à mon assurance car comment prouver le mauvais fonctionnement de cette prothèse qui va être échangée en septembre ? Je vous précise qu'en 2008, j'avais déjà eut une demi prothèse et que 6 mois après il a fallut la changer contre une totale, inutile de vous dire que j'ai changé de lieu pour cette prochaine intervention à ce genou .

Voilà depuis 2009 que je me plains et depuis 2001, au cours de ma chute, ej me suis cassé le quadriceps genou droit qui a été opéré et le genou gauche était atteint d'une entorse avec étirement du quadriceps, il n'a pas été opéré.

J'espère que ma description est claire afin que vous puissiez comprendre ma question.

Merci pour votre attention

Cordialement

Limonette

PS : J'attends le compte rendu de cette expertise médicale du 30/06/2014

Par **chaber**, le **05/07/2014** à **07:17**

bonjour

[citation]Suite à une chute à mon domicile fin 2011, je viens de passer une expertise médicale. Je m'y suis rendue seule car mon assurance, "vie privée et famille" m'a répondu que je devais payer moi-même le médecin accompagnateur[/citation]normal, vous pouvez vous faire accompagner de votre médecin mais les frais restent à votre charge

[citation]J'attends le compte rendu de cette expertise médicale du 30/06/2014[/citation]avant de prendre une décision attendez de recevoir les conclusions du médecin expert.

[citation]dois je demander une contre expertise à mon assurance car comment prouver le mauvais fonctionnement de cette prothèse qui va être échangée en septembre[/citation] voir ma réponse ci-dessus

Il est toujours possible de contester en demandant une contre-expertise à vos frais.

Si les 2 experts ne se mettent pas d'accord, un tiers arbitre peut être nommé avec prise en charge à 50% par chacune des parties